

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 105 (1979)
Heft: 23: SIA, no 5, 1979

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retour à la raison ?

par Jean-Pierre Weibel

En mai 1978, l'Association suisse contre les effets nuisibles de la circulation aérienne lançait une initiative fédérale contre le bruit des avions. A la fin du mois dernier, les promoteurs ont annoncé qu'ils renonçaient à cette initiative, faute de pouvoir atteindre le nombre de 100 000 signatures « sans de gros moyens financiers ».

Nous avons analysé¹ les buts et les moyens proposés par les promoteurs ainsi que les éléments qui nous en paraissaient inacceptables, par les menaces qu'ils faisaient peser sur le trafic aérien dans notre pays. Nous avons relevé certains parallèles avec d'autres démarches ayant également l'équipement de notre pays pour cible.

L'échec de cette initiative avant même qu'elle soit soumise aux électeurs mérite réflexion, car elle paraît annoncer un retour à une approche plus rationnelle des problèmes de l'environnement.

Un échec logique

Si l'on a suivi l'évolution du trafic aérien, l'amélioration constante des avions en ce qui concerne le bruit et la pollution ainsi que le contrôle exercé dans notre pays dans ce domaine, on ne peut s'empêcher de penser que l'initiative arrivait avec quelques années de retard. Il est évident que l'amélioration de ce que l'on est convenu d'appeler la qualité de la vie autour des aéroports et des aérodromes ne saurait plus être l'objet d'un affrontement, mais de la collaboration entre tous les milieux concernés. Plutôt que dans le manque de moyens financiers, c'est dans cette évidence qu'il convient de rechercher les causes de l'échec de l'initiative. En effet, la situation telle qu'elle était présentée par les initiateurs n'est pas crédible : loin d'empirer, elle s'est constamment améliorée par l'introduction d'avions moins bruyants et moins polluants, par la stagnation, voire la diminution du nombre de mouvements d'avions, par la forte réduction des vols de nuit, par l'introduction de nouvelles procédures d'approche et de départs, etc.

D'autre part, les milieux aéronautiques ne constituent pas un « lobby » bien puissant, comme le démontre l'absence d'une véritable politique de l'aviation dans notre pays. Il n'est donc point besoin à ses adversaires de disposer « d'importantes sommes d'argent » (comme le disent les promoteurs) pour se faire entendre, d'autant moins que la presse suisse ne peut être accusée d'ostracisme à l'égard des écologistes...

On est également fondé à se demander si certaines décisions ahurissantes du Tribunal fédéral, contredisant à la fois la législation aérienne et les lois de la physique, n'ont pas contribué à ouvrir les

yeux de nombre de concitoyens sur les mauvais procès faits à l'aviation.

Dans leur communiqué, les promoteurs de l'initiative reconnaissent expressément la bonne volonté des milieux concernés qui ont « notablement renforcé, durant ces dernières années, leurs efforts dans la lutte contre le bruit ». Nous relevons avec satisfaction ce ralliement aux idées exprimées ici voilà 18 mois et qui nous avaient valu des commentaires que la charité nous commande d'oublier.

Et ailleurs ?

On aimerait penser que ce revirement dans la façon d'aborder les problèmes impliquant la technique et l'environnement est plus général. Il est en effet, à l'échelle régionale ou nationale, nombre

de conflits où les affrontements se distinguent par plus de passion que de raison. Sans vouloir mettre en doute l'idéalisme des écologistes, on ne peut s'empêcher de constater que des positions extrêmes et intransigeantes ont peu de chances de conduire à la solution des problèmes, si réels et urgents soient-ils. L'Association contre les effets nuisibles de la circulation aérienne l'a fort bien compris, puisqu'elle veut renoncer à la collaboration de « groupes extrémistes ».

Ces enragés, ces inconditionnels ou ces irréalistes, nous les retrouvons dans d'autres secteurs ; on serait même tenté de dire qu'il existe parmi eux de véritables professionnels de la contestation tous azimuts.

Il arrive que l'intérêt général se heurte aux intérêts régionaux, comme par exemple dans le choix d'un tracé d'autoroute. Il est évident que la solution finalement choisie — avec tout le soin voulu — ne saurait susciter l'unanimité. En revanche, l'exposé précis de tous les éléments est indispensable pour parvenir à un large accord.

Dans cette optique, il est réjouissant de constater qu'un plus important effort est consenti aujourd'hui — en général — pour informer le public de façon détaillée sur les grands projets d'équipement. Un excellent exemple en est fourni par l'article récemment paru dans nos colonnes, consacré au projet d'autoroute de contournement de la région genevoise. Il a suscité un très large écho et a certainement contribué à mieux faire comprendre ou accepter la position des autorités cantonales. Si cette forme d'information, présentée au fur et à mesure de l'évolution des travaux de planification, pouvait faire école, elle permettrait de désamorcer nombre de conflits en suscitant très tôt le dialogue entre les parties intéressées.



L'aviation : protection raisonnable de l'intérêt général.

¹ Bulletin technique de la Suisse romande n° 10 du 11 mai 1978, p. 125.

Le fait accompli : la plus mauvaise solution

Les écologistes s'exposent souvent au reproche d'opposition sans aucun élément constructif ; force est de constater que les autorités ne dédaignent pas toujours la politique du fait accompli. Crainte ou arrogance ? Le fait est que les conséquences en retombent trop souvent sur les ingénieurs, les architectes ou les urbanistes mandatés pour les projets contestés et que le retard apporté à la réalisation de ces derniers peut être préjudiciable à la communauté.

Il n'est pas question d'imposer la volonté des minorités, comme l'aurait entraîné l'acceptation de certaines initiatives, mais de fournir à ces minorités l'occasion de s'exprimer assez tôt, sur la base d'une information bien comprise. Cela permettrait de corriger l'image abusivement répandue de nos professions, prétendument animées par des dévoreurs de paysages ou des bétonneurs impénitents.

Quel ingénieur ou quel architecte ne souhaiterait-il pas voir ses créations recueillir la plus large approbation ? Pour y arriver, il est certainement prêt à mettre le meilleur de son savoir et de sa créativité à prendre en compte les critiques ou les suggestions, à condition qu'elles s'expriment assez tôt dans l'évolution d'un projet.

Le dialogue, solution constructive

Une concertation en temps utile permet d'exposer les démarches des concepteurs, les conditions-limites qui leur sont imposées ainsi que les conséquences de modifications ou de retards, voire d'annulation des projets. C'est ainsi que ces temps, une quinzaine de communes de la région de la Côte, entre Renens et Gland, examinent à la loupe le projet d'une ligne à haute tension pour l'alimentation des CFF, avec le souci de montrer combien elles sont vexées de ne pas avoir été consultées à temps (pour des raisons sor-

tant du cadre de nos propos). Emportés par l'élan d'octobre — le mois des économies d'énergies — nombre de ces édiles n'hésiteront certainement pas à soutenir avec vigueur les transports publics, particulièrement le rail, si ménager de l'énergie ! Une consultation préalable aurait donné l'occasion d'exposer tous les aspects de ce projet, notamment le fait que sa réalisation est indispensable à l'amélioration des prestations des CFF dans le bassin lémanique.

Parmi les vœux que nos professions ont à formuler à l'égard des pouvoirs publics, celui de promouvoir l'information et le dialogue doit figurer en bonne place, afin d'éviter que des explications tardives ne soient interprétées comme de pitoyables tentatives de justification.

Nous sommes persuadés qu'une telle politique, pratiquée dans de larges secteurs, doit y être aussi fructueuse qu'elle s'est révélée dans le domaine aéronautique. Il est temps que la passion fasse place à la raison.

Actualité

La position du bois sur le marché de la construction

Dans le domaine de l'offre, la participation au marché des produits de chaque branche est une donnée déterminante pour les entreprises. Le fait de savoir, par exemple, que dans la construction des logements 87 % des faux plafonds sont réalisés en bois peut confirmer l'impression que le bois occupe une position forte dans ce secteur. Lorsque la participation au marché d'un produit tend à diminuer avec le temps, il y a lieu de s'interroger immédiatement sur les causes de ce déclin. Ensuite se pose le problème de savoir si ce changement peut être toléré ou s'il existe des possibilités d'améliorer les débouchés.

Une première enquête sur le rôle quantitatif du bois dans le bâtiment

Grâce aux investigations effectuées par BNM Planconsult, filiale de la maison Burckhardt architectes, on connaît pour la première fois la position du bois sur le marché de différents types et éléments de construction. Les résultats de cette étude sont regroupés dans les tableaux 1 à 3 avec un bref commentaire. Ils confirment la position solide du bois dans la construction des logements et en particulier dans le secteur de la maison individuelle. On constate une participation importante du bois au marché des fenêtres, sous-toitures, faux plafonds et batants de portes, pour ne citer que les plus importants.

Ces chiffres découlent de l'étude des plans d'exécution de 280 bâtiments. Ceux-ci ont été choisis de manière à représenter proportionnellement tous les types de construction, leur volume et l'activité dans ce secteur pour l'ensemble de la Suisse. Cet échantillonnage représente 3 % du volume total des constructions. Dans les tableaux, les pour-cent sont donnés avec un chiffre après la virgule. Remarquons toutefois qu'il s'agit de statistiques et que la valeur effective peut varier quelque peu. Il faut tenir

compte de ces imprécisions pour les valeurs faibles.

Sondages annuels pour suivre l'évolution des marchés

BNM Planconsult a l'intention d'effectuer un tel sondage annuellement. Ainsi il sera possible d'obtenir dans quelques années une image de l'évolution des marchés qui sera particulièrement intéressante, car son interprétation fournira des renseignements sur les tendances évolutives qui influencent la consommation du bois. Il sera également possible d'estimer l'effet des mesures prises en faveur de l'utilisation du bois.



Dans une large mesure, le bois est devenu un symbole pour une qualité d'habitat particulièrement élevée. Cela est évident lorsqu'il est utilisé pour l'aménagement intérieur, comme l'illustre la photographie ci-dessus, mais est également justifié pour toutes les utilisations du bois dans le bâtiment. On peut attendre que la répétition annuelle d'un sondage sur le rôle du bois dans le bâtiment reflète une mise en valeur accrue de ce matériau si vivant et répondant de façon multiple aux préoccupations quant à l'avenir de l'approvisionnement en énergie.

Part du marché des produits ligneux pour différents éléments de construction en 1979

TABLEAU 1 : Eléments de construction du gros œuvre

Groupes d'éléments de construction (dimensions en m ² , m ³ , nb)	Genres de produits / Principaux modes de construction	Part du marché des produits ligneux pour				Tendance évolutive de l'écoulement des produits ligneux	
		Constructions nouvelles Total	Infra-structures	Logements	Bâtiments administratifs	Négative	Positive
- Parois intérieures porteuses (m ²)	Béton, brique	1,1 %	0,0 %	1,9 %	0,0 %	Manque de know how chez les architectes en ce qui concerne la construction en bois, attitude généralement réservée envers la construction en bois	Relativement bonne rentabilité des constructions en bois (spécialement constructions provisoires). Continuation de l'augmentation de la demande de maisons individuelles bon marché, préfabriquées
- Parois extérieures porteuses (m ²)	Maçonnerie, bois, construction à colombage	3,1 %	0,2 %	1,5 %	9,8 %		
- Planchers porteurs (m ²)	Béton, acier, pou-traison en bois	1,5 %	3,6 %	1,4 %	0,4 %		
- Parois intérieures non porteuses (m ²)	Brique, maçonnerie, panneaux de plâtre, parois métalliques et sandwichs, parois en bois	3,8 %	1,4 %	2,9 %	11,1 %		
- Piliers (pce)	Béton, acier, bois	20,0 %	2,1 %	31,7 %	15,3 %		Disparition progressive des préjugés (protection contre l'incendie)
- Revêtements extérieurs de façade (m ²)	Parois extérieures courantes, façades-rideaux	2,7 %	0,0 %	3,2 %	0,5 %	Rejets (p.ex. pour certaines sortes de bâtiments administratifs). Loi, prescription	
- Cadres de fenêtres en bois (pce)	Fenêtres rotatives, tombantes, basculantes, pivotantes ou coulissantes, vitrages fixes et coulés	60,2 % 16,2 %	20,5 % 33,3 %	84,3 % 12,4 %	18,0 % ² 14,0 % ³	Substitution ou concurrence des fenêtres bois/métal	Constructions basses. Prix avantageux par rapport aux fenêtres en aluminium par exemple
- Protection contre le soleil (pce)	Volets à rouleaux, stores à lamelles, volets pliants, protection solaire intérieure et suspendue	4,8 %	0,6 %	6,6 %	0,0 %	Substitution ou concurrence des volets en aluminium. Réserve concernant l'entretien et la capacité de résistance	Construction de maisons individuelles dans un style régional
- Sous-toitures (m ²)	Bois, béton, construction métallique	48,3 %	35,5 %	63,9 %	32,9 %		Retour aux toits en pente (particulièrement dans la construction d'habitations)

TABLEAU 2 : Eléments du second œuvre

Groupes d'éléments de construction (dimensions en m ² , m ³ , nb)	Genres de produits / Principaux modes de construction	Part du marché des produits ligneux pour				Tendance évolutive de l'écoulement des produits ligneux	
		Constructions nouvelles Total	Infra-structures	Logements	Bâtiments administratifs	Négative	Positive
- Revêtements de sols (m ²)	Revêtements à l'intérieur en matières synthétiques, linoléum, textiles, parquets	10,5 %	6,9 %	8,0 %	8,0 %		Désir élevé des acheteurs de poser des revêtements de sol en bois. Prix avantageux. Entretien relativement avantageux
- Revêtements de parois à l'intérieur (m ²)	Enduits visibles, tapisseries, céramique, lambrassage, etc.	2,8 %	2,0 %	2,7 %	3,8 %	Les revêtements en bois sont considérés comme gaspillage (p.ex. infrastructures, services publics)	Produits de substitution (p.ex. imitation du bois) la plupart du temps pas meilleur marché à l'achat
- Faux-plafonds, plafonds suspendus (m ²)	Métal, fibres minérales, panneaux de plâtre, panneaux de fibres, plafonds boisés	49,5 %	50,5 %	87,2 %	10,4 %	Concurrence élevée des produits de substitution (p.ex. éléments en plâtre faciles à monter et sans problèmes techniques)	Désir croissant de confort

TABLEAU 3 : Eléments d'aménagement intérieur

Groupes d'éléments de construction (dimensions en m ² , m ³ , nb)	Genres de produits / Principaux modes de construction	Part du marché des produits ligneux pour				Tendance évolutive de l'écoulement des produits ligneux	
		Constructions nouvelles Total	Infra-structures	Logements	Bâtiments administratifs	Négative	Positive
- Battants de portes (pce) ⁴	Panneaux pleins et vides Portes vitrées	80,9 %	72,7 %	83,5 %	74,0 %		Possibilités d'écoulement des portes massives en augmentation pour les maisons individuelles (à l'extérieur)
- Cadres de portes (pce)	Cadres métalliques, en bois, autres matériaux	27,1 %	10,7 %	31,9 %	15,8 %	La demande des cadres en bois continue à diminuer	
- Installations de cuisine (pce) ⁵	Panneaux de particules plaqués, bois naturel, métal, PVC	12,4 %	0,0 %	13,5 %	12,4 %	Augmentation des prix du bois massif	Cuisines de plus en plus intégrées dans la sphère d'habitation

¹ Sans éléments recouverts de matières synthétiques.² Fenêtres avec cadres en bois uniquement.³ Fenêtres avec cadres en bois/aluminium ou bois/métal.⁴ Battants de portes pleins et vides (plaqués ou autres finitions).⁵ Sans panneaux de particules avec revêtement.

Analyse des facteurs influençant le marché du bois de construction

Il serait encore plus important de connaître les causes de ces variations que leur valeur exacte. C'est pourquoi une étude sur *Le bois dans la construction*, financée par le Fonds national, tentera

d'élucider ces causes de manière systématique et globale. Ce travail, effectué par une équipe de chercheurs sous la direction du professeur H. Tromp de l'EPFZ, est actuellement en cours.

D. ZIMMER,
BNM Planconsult, Bâle.

9 % du personnel industriel a produit plus de 20 % des exportations suisses en 1978

En 1978, les exportations chimiques ont représenté le 20,2 % du total des exportations suisses. L'industrie chimique suisse oc-

cupant 9 % du personnel industriel en Suisse, cela situe l'importance de ce secteur économique pour notre pays et pour ses échanges internationaux. Quelles sont les spécialités de l'industrie chimique suisse, où sont-elles produites et dans combien d'entreprises ? Combien

d'années de recherche et de développement faut-il pour un nouveau produit et quelles sont les sommes engagées dans ces travaux ? « L'industrie chimique en Suisse », édition 1979, une petite brochure gratuite de douze pages, publiée en version française, allemande et anglaise par

le Service d'information de la Société suisse des industries chimiques (case postale, 8035 Zurich), répond à ces questions et à beaucoup d'autres permettant ainsi de se faire une image d'ensemble de cette industrie dans notre pays.

(IC)